

Pour vous assurer de recevoir tous les emails envoyés par le service « Newsletter » du Site Internet Commune de Bournezeau (bournezeau.fr), nous vous invitons à ajouter l'adresse email no-reply@newsletter.neopse.com dans vos expéditeurs approuvés.



INFORMATIONS MUNICIPALES

Conseil municipal du 3 mars 2026

- . Le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 février dernier a été adopté lors de la séance du 3 mars. Pour le consulter, [cliquez ici](#).
- . La liste des délibérations examinées lors du dernier Conseil Municipal du 3 mars est également consultable sur le site de la Commune, en [cliquant ici](#).

Déchets verts

🌿 Avec les beaux jours, les tontes de pelouse reprennent...

L'occasion de rappeler que **l'apport de tontes de pelouse à la plateforme de déchets verts de l'Oiselière est strictement interdit** 🚫, comme l'indique le panneau installé à l'entrée du site.

👉 **Plusieurs solutions sont possibles** pour traiter vos déchets de pelouse :

- . Gestion de la tonte à domicile : mulching, tonte adaptée, paillis, compostage, etc...
- . Dépôt à l'unité de méthanisation : l'unité de méthanisation sur le Vendéopôle de Bournezeau reçoit les tontes de pelouses (fraîches et sans déchets) du lundi au vendredi de 8h à 17h et le samedi de 9h à 12h (fermeture exceptionnelle le vendredi 13 mars). Afin de garantir la sécurité de tous lors des dépôts, il est essentiel de rester vigilant et de porter une attention particulière aux personnes ainsi qu'aux engins en circulation sur le site.
- . Dépôt à la déchetterie de Chantonnay.

Vote par procuration

Vous allez être absent le jour du vote aux élections ? Vous pouvez charger un électeur de voter à votre place. Pour cela, vous devez faire une procuration de vote.

Nous vous invitons à effectuer cette démarche le plus tôt possible car en raison des délais d'acheminement et de traitement des procurations, si la mairie ne recevait pas votre procuration à temps, vous risqueriez de ne pas pouvoir voter.

Vous avez la possibilité de remplir le [formulaire en ligne](#) avant de vous rendre obligatoirement dans une gendarmerie, un commissariat de police ou au Tribunal pour la

valider.

 **La Gendarmerie Nationale tiendra une permanence le mercredi 11 mars, de 9h à 12h à la salle des Chênes, au Thor'Espace - 8 rue de la Forêt à Thorigny pour les Communes alentours.**

Cette permanence permettra de réaliser des procurations directement sur place, sans avoir besoin de se rendre à la Gendarmerie de Chantonnay, par exemple.

Les personnes souhaitant faire une procuration devront apporter leur pièce d'identité ainsi que de leur numéro d'électeur.

Vente à la ferme de copeaux de bois

Le printemps arrive... et avec lui, la reprise des travaux dans les jardins !

Les agriculteurs de la filière bois du Pays de Chantonnay propose une **vente à la ferme, le samedi 28 mars**, de 10h à 12h, La Loquerie à Chantonnay.

 Informations complémentaires, sur le site de la [Communauté de Communes du Pays de Chantonnay](#).

Déchets d'amiante

Une collecte gratuite des déchets d'amiante est proposée aux particuliers du territoire de Sycleá.

En mars et avril, des collectes auront lieu :

► à la déchèterie de Montournais :

. Lundi 16/03/2026 de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

. Lundi 13/04/2026 de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

► à la déchèterie des Essarts :

. Vendredi 17/04/2026 de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Les déchets concernés sont les éléments en amiante-ciment tels que des plaques ondulées, des éléments de façades ou encore des canalisations.

Pour bénéficier de ce service, une **inscription est obligatoire** auprès des services de [SYCLEA](#) en appelant au 02.51.57.11.93.

MDPH : aidants

En France, plus de 9 millions d'aidants accompagnent quotidiennement un parent, un enfant, un conjoint ou un proche fragile. Ils assument cette responsabilité en parallèle de leur vie personnelle, étudiante ou professionnelle.

Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) proposent des services en ligne destinés à faciliter l'accès aux droits et aux démarches des personnes en situation de handicap et de leurs aidants. Ces services évoluent : ils sont plus clairs, plus intuitifs, plus accessibles, gratuits et sécurisés.

Grâce au site mdphenligne.cnsa.fr, les personnes concernées peuvent faire leur(s) démarche(s) depuis chez elles. Qu'il s'agisse d'une première demande, d'une saisie de formulaire ou d'un suivi de dossier, le site se simplifie pour une gestion administrative en quelques clics .

 Des dispositifs de soutien et des solutions de répit existent pour faciliter le quotidien des aidants : RDV sur  <https://aidant.gouv.fr>

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

Défi solidaire "Tornade" en marche pour Huntington

Maryse Moriceau, habitante de la commune, surnommée « Tornade » a souhaité adresser un message à la population par l'intermédiaire de la newsletter :

"Passionnée de randonnée et touchée de près par la maladie de Huntington au sein de ma famille, je me lance dans un grand défi personnel devenu solidaire : traverser la France à pied sur plus de 3000 km via le sentier HexaTrek, en autonomie totale.

Ce périple débutera le 6 mai 2026 à Wissembourg (Alsace) pour se terminer plusieurs mois plus tard à Hendaye (Pays Basque).

 L'objectif est double :

- . Réaliser ce challenge sportif et nature que je prépare depuis longtemps,
- . Sensibiliser le grand public à la maladie de Huntington (maladie génétique rare, neuro-évolutive et actuellement incurable) et collecter des fonds au profit de l'Association Huntington France, qui soutient la recherche et accompagne les familles touchées.

Une cagnotte en ligne est d'ores et déjà ouverte sur HelloAsso :  <https://www.helloasso.com/associations/association-huntington-france/formulaires/9> Tous les dons sont reversés directement à l'association.

Pendant la marche, je partagerai quotidiennement mes étapes, photos et réflexions sur ma page Facebook : Tornade en marche pour Huntington.

Je vous invite à vous abonner et à la partager si vous le souhaitez – plus nous serons nombreux, plus la cause avancera !"

Maryse Moriceau « Tornade »

Les Amis de la bibliothèque : assemblée générale

L'association des Amis de la Bibliothèque a le plaisir de vous convier à son assemblée générale, le **samedi 7 mars à 10h30**, à la maison des associations. Un diaporama sur les différents événements de l'année passée vous sera proposée, ainsi que le verre de l'amitié pour clôturer la séance.

POUR RAPPEL

Campagne d'élagage

Dans le cadre d'une campagne d'élagage à proximité du réseau public de distribution d'électricité moyenne tension sur la commune, **l'entreprise AREMAS** interviendra pour le compte d'Enedis **jusqu'au vendredi 13 mars**.

Les travaux consisteront à dégager l'accès à certains interrupteurs aériens sur poteaux ainsi qu'à des postes de distribution d'électricité.

Ce nettoyage des abords des ouvrages est réalisé à l'initiative et à la charge d'Enedis, indépendamment du statut foncier du terrain où ces ouvrages sont implantés. Il vise à garantir leur bonne accessibilité ainsi que la sécurité des biens et des personnes.

Pour rappel, l'entretien général des parcelles sur lesquelles se trouvent des postes de distribution d'électricité reste à la charge du propriétaire du terrain.

Nous vous remercions de faciliter l'accès aux postes et poteaux situés sur les propriétés privées.

Les agents mandatés seront en mesure de présenter un badge professionnel ainsi que la lettre de mandatement d'Enedis.

Plantation de haies

Dans le cadre de son plan biodiversité climat le département de la Vendée propose, en collaboration avec la commune, **un programme de plantations de haies et de bosquets pour les particuliers et les agriculteurs**. Cette opération est subventionnée à 80%. Les 20% restant concernent la préparation du terrain et la plantation, ce qui veut dire que cette action est gratuite pour les personnes volontaires.

Si vous êtes intéressés, veuillez vous adresser à l'accueil de la Mairie en indiquant votre nom, vos coordonnées et le linéaire à planter.

Lotissement communal "Le Haut Bois"

Nous vous rappelons qu'un lot est disponible à la réservation 🏠 dans le nouveau lotissement communal "Le Haut Bois".

→ Informations complémentaires sur le site internet de la Commune en cliquant [ici](#) ou par téléphone au 02.51.40.71.29 ou par mail : mairie@bournezeau.fr

Agenda



07/03/2026

Repas à emporter

organisé par l'Amicale Laïque



12/03/2026

Repas de printemps

organisé par l'association du Club de l'amitié



14/03/2026

Loto

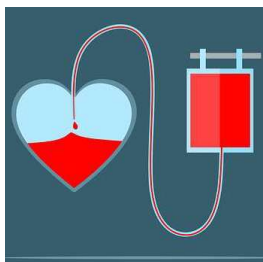
organisé par l'association Passion Handisport



15/03/2026

Elections municipales

1er tour des élections



16/03/2026

Collecte de sang

organisée par le Don du sang



21/03/2026

Fête de la bière

organisée par l'association USBSH Football

Rendez-vous avec Madame le Maire

Si vous souhaitez rencontrer Madame Le Maire, nous vous invitons à contacter l'accueil de la mairie pour une prise de rendez-vous. Soit par téléphone au 02.51.40.71.29 ou par mail à mairie@bournezeau.fr
Afin de pouvoir répondre au plus près de vos préoccupations, ces rendez-vous devront être motivés par un sujet particulier.

Si vous ne recevez pas correctement cet envoi, nous vous invitons à consulter la newsletter à partir notre site internet : <https://bournezeau.fr/fr/rb/632257/publications-communales-1>

Mairie de Bournezeau

2 place de la Mairie

85480 Bournezeau

 : 02 51 40 71 29  mairie@bournezeau.fr

Horaires d'ouverture habituels de la mairie :

- Lundi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30
- Mardi : de 9h à 12h (fermeture l'après-midi)
- Mercredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30
- Jeudi : de 9h à 12h (fermeture l'après-midi)
- Vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30

 Site internet : <http://bournezeau.fr>